

ANNONCES NOUVELLES

A. Veeder, — Bill, Craig & Co.
A. Corbier, avocat.
Importations de printemps. — Behan Bros.
Souscriptions. — L. Yankoukitch.
Vente spéciale. — Langlois et Paradis.
Printemps 1893. — Glover, Fry & Co.
Fournitures électriques générales. — J. L. Guay.
Bien de plus démontre. — J. E. P. Racicot.
Nouveautés de printemps. — Côté et L'aguy

CANADA
QUEBEC, 14 Mars 1893

L'émigration et ses causes

Ce sont les causes les plus connues de l'émigration que nous avons données hier. Le mémoire de M. Chioyue en indique beaucoup d'autres encore qui méritent toute notre attention. Il y a la mauvaise organisation du travail sur les terres qui prive les employés d'ouvrage durant une certaine partie de l'année; la tendance, dans les paroisses nouvelles, à négliger la culture, pour se donner aux chantiers, ce qui fait perdre, petit à petit, le goût de l'agriculture; la grande différence entre le prix des salaires payés aux fonctionnaires publics et le prix des denrées, de nature à affaiblir quelquefois le courage du jeune homme qui autrement se destinerait à l'agriculture; la manie d'attribuer tous les insuccès à la politique; le fléau des colporteurs; la propagande de certains compatriotes émigrés qui surexcite l'esprit des cultivateurs et les engage à partir à leur tour; la défectuosité dans l'enseignement agricole et la défectuosité dans le système de colonisation qui laisse trop se disperser les colonies nouvelles; les frais trop élevés de l'administration de la justice en cette province; enfin, la législation des terres publiques qui permet quelquefois aux colons de s'établir sur des terres impropres à l'agriculture.

De ces dernières causes, les plus intéressantes, en même temps que les plus importantes à étudier, sont la manie d'attribuer tous les insuccès à la politique, la défectuosité dans l'enseignement agricole et le système de colonisation suivi dans la province de Québec.

Nous laisserons parler le mémoire sur ces différents sujets.

D'abord, la manie d'attribuer tous les insuccès à la politique :

Il y a une tendance regrettable en cette province de vouloir tout rattacher à la question politique; les luttes et les rivalités de partis ont beaucoup trop absorbé l'énergie et l'attention de notre peuple, et chacun s'est appliqué à ne trouver partout que des causes politiques, sans se donner la peine de chercher les causes économiques et sociales qui ont pu déterminer la prospérité ou la dépression de certaines parties du pays. Il en est résulté qu'on s'est souvent placé à des points de vue entièrement faux pour juger le problème à résoudre. Le cultivateur n'est malheureusement pas resté à l'abri de ces influences malsaines, et aussi longtemps qu'on lui fera voir que la cause de sa souffrance doit être exclusivement attribuée à l'administration de la chose publique, on aura bien peu de chance de le voir entrer en lui-même et y rechercher par l'étude et l'observation les causes de ses insuccès. Les maladies sociales sont soulevées aux mêmes recours que les maladies du corps humain. Le premier devoir de celui qui veut se guérir, c'est de se rendre bien compte du siège de la source et de la nature du désordre.

Certains journaux de ce pays croient avoir tout dit sur ce sujet, quand ils attribuent l'émigration à l'influence du tarif protecteur, et quand ils vont jusqu'à prétendre que le libre-échange rendrait du coup le cultivateur riche à millions. Or, comme nous l'avons déjà dit, ce mal social de l'émigration de l'habitant de la campagne vers les villes a existé de tout temps, indépendamment des formes du gouvernement et des théories économiques qui présidaient à l'administration. Cette propension à quitter l'agriculture, c'est-à-dire l'état le plus naturel et le plus conforme aux destinées de l'homme, pour aller se fixer dans les villes, est aussi ancienne que la déchéance de l'humanité. De nos jours, on voit le même fléau prévaloir dans les pays libres-échangistes tout aussi bien que dans les pays protectionnistes.

Plus loin le rapport ajoute ces observations remarquables :

« En faisant de la politique avec tout et à propos de tout, en cette province, on a fini par éteindre non seulement le patriotisme, mais encore les éléments de l'initiative privée. Il n'y a peut-être pas de pays où l'on reste plus sous l'empire de la perpétuelle erreur que le gouvernement peut tout, fait tout; qu'il doit être tenu responsable de tout le mal et avoir le mérite de tout le bien qui s'y fait. »

Le plus tôt les idées seront rectifiées sous ce rapport, le mieux ce sera pour le bien commun.

En assignant une cause politique à tous les désordres et à tous les maux, on empêche les gens de rentrer en eux-mêmes; du moment qu'un individu est convaincu qu'il ne peut lui-même rien faire contre la cause du mal dont il souffre, il perd toute chance de s'amender.

Ces lignes méritent d'être méditées par un grand nombre de politiciens dont la parole est un perpétuel découragement pour tous ceux qui ne sont pas déjà trop attachés au sol. De quel droit

s'étonne-t-on de voir nos compatriotes s'en aller, quand on passe son temps à leur crier qu'ils crévent ici tandis qu'à leurs côtés, chez le voisin, on s'enrichit dans le temps de la dire.

D'ailleurs, cette tactique ne réussit pas, même au point de vue des partis; elle devrait être abandonnée au plus tôt. Qu'on réfléchisse un peu, et on verra que tous ceux qui font métier de décrier leur pays n'obtiennent guère de succès. Ceux qui croient à leurs jérémiades s'en vont parce qu'ils ne peuvent venir arriver ces hommes après qui ils attendent pour faire fortune, et ils ne restent que les forts et les courageux dont les succès réfutent les fausses représentations des envieux rongés par le dépit.

QU'IL VIDE SON SAC!

M. Tarte publie dans l'Electeur d'hier, les lignes suivantes :

« Il est possible que je fasse aujourd'hui ma première motion au sujet du juge Bosse. »

Les ordres du jour étaient tellement comblés quand j'ai pris mon siège que je n'ai pu arriver à placer un mot au sujet de certains magistrats avec lesquels le public a des comptes à régler.

Très bien, que M. Tarte vide son sac, et dégorge son fiel le plus tôt possible.

Il faut que ce système de bravades, de menaces mystérieuses, d'accusations vagues et générales, il faut que cela finisse. Que M. Tarte se décharge, qu'il lance ses petits pétards, qu'il révèle les horreurs dont il a tout un musée en réserve afin de faire frémir les badauds.

Il vient de rater superbement son effet dans la question des écoles du Manitoba.

La question des juges lui réserve certainement un fiasco non moins réussi que le premier.

Et quand ce sera fait, on laissera peut-être le public tranquille avec les comédies de M. Tarte.

QUESTIONS PERTINENTES

On lit dans la Minerve :

« Si M. Mercier, après avoir déposé les \$28,000.00 à son crédit personnel, à la banque du Peuple, était mort subitement, qui aurait hérité de ces \$28,000? »

Voilà, sans contredit, une question très pertinente.

Si M. Mercier était mort au lendemain du fameux dépôt, les \$28,000 tombaient dans sa succession.

On mieux encore si M. Mercier eût fait banqueroute après avoir déposé les \$28,000 en son nom personnel, cette somme, qui pourtant appartenait à la province, eût été englobée dans la faillite, et les créanciers de M. Mercier en auraient eu tout le bénéfice.

Autre question. Les \$28,000 ont dû produire un intérêt à la banque du Peuple. Qui a bénéficié de cet intérêt? Est-ce M. Mercier ou la province?

Comme on le voit, cette question des \$28,000 soulève plus d'un problème.

Et cependant les organes quand même de la Clique, crient bien fort que leur chef s'est dissipé parfaitement dans cette odieuse affaire.

Ces gens-là ont un colossal toupet.

Le crime de Kéralain

Le roman Reine de Chanteneuil, que nous publions actuellement en feuilleton achèvera bientôt. Il a été très goûté de nos lecteurs et surtout de nos lectrices. C'est avec raison, car l'intrigue, le style, et la noblesse des sentiments exprimés dans ce récit ne se rencontrent pas souvent à un aussi haut degré de perfection.

Le crime de Kéralain, que nous commencerons ces jours-ci, n'est pas tout-à-fait dans le même genre. C'est un récit beaucoup plus mouvementé; le tragique y abonde du commencement à la fin. La première partie est extrêmement dramatique; la dernière est le triomphe de la justice sur la perversité du bien sur le mal. Le récit est d'une haute et consolante moralité.

Nous avons annoncé que le révérend M. Gravel avait donné sa démission comme Grand-Vicaire à l'avènement de Mgr Decelles à la coadjutorerie de Saint-Hyacinthe. Mais on nous informe que cette démission n'a pas été acceptée et qu'il est très probable que, cédant aux instances de Mgr Morneau, M. Gravel restera à son poste.

L'hon. Neil McLeod, M. P., chef de l'opposition dans la chambre d'assemblée de l'île du Prince-Edouard, vient d'être nommé juge de la cour de comté de Prince, en remplacement du regretté Juge Kelly, récemment décédé.

Parmi les sénateurs des Etats-Unis, on compte soixante-quatre avocats, un prédicateur, un médecin et un journaliste. Il ne reste plus que sept personnes qui étaient au sénat du temps de Blaine.

Echos d'Ottawa

Les Nouvelles Géographiques publiées à Paris contiennent, dans leurs livraisons de janvier et février, deux articles de M. Onésime Reclus contre la façon dont le recensement a été fait au point de vue français.

Dans la Gazette du Canada la Banque de l'Amérique Britannique du Nord donne avis d'un dividende de 7 1/2 pour cent, pour l'année 1892.

Un ordre en conseil a été passé pour abolir le règlement qui rendait obligatoire l'enchère dans les baux de pâturages.

Le gouvernement de Québec réclame \$25,000 de la maison R. Hardman & Co, montant de ses redevances au bureau des Terres de la Couronne. Cette dette aurait été contractée dans les années 1885 à 1891. Mais les MM. Hardman prétendent avoir payé ce montant aux agents de M. Mercier, ce qui n'apparaît dans aucun livre. On parle d'examiner les comptes publics à cet effet. Serions-nous en présence d'un nouveau scandale. Il est certain que la région d'Ottawa n'a pas été épargnée par les chicanes et qu'il y a été prélevé de fortes sommes pour le fonds des reptiles.

Les ingénieurs du Pacifique Canadien, chargés de faire des explorations en vue de la nouvelle voie par laquelle les trains entreraient dans la ville ont terminé leurs travaux. On ne sait pas quel en sera le résultat. Les ingénieurs eux-mêmes ne paraissent pas encore décidés. Néanmoins, il paraît certain qu'on a abandonné le projet de creuser un tunnel sous la « colline » du parlement. Le gouvernement fédéral s'y oppose. De grandes difficultés se présentent et le coût serait trop élevé pour que ce travail fut entrepris.

QUADRUPLE MEURTRE

Dans des circonstances révoltantes
DECOUVERTE DES ASSASSINS

Oak Hill, 10.—Il y a un an toute la région avait été mise en émoi par le meurtre de deux femmes et de deux enfants. M. J. Packwood quittait un jour sa résidence pour quelques jours, et en confiait la garde à sa belle-sœur, Mlle Bruce. M. Packwood était veuf; il laissait à la garde de sa belle-sœur son fils âgé de cinq ans. Une femme du voisinage, Mue Hatch, vint pendant ce temps, avec son fils âgé de huit ans, habiter avec Mlle Bruce. Un matin on trouvait les femmes et les enfants morts, le corps criblé de balles et la gorge coupée.

Rien n'avait été vu. On ne put mettre la main sur les meurtriers. Il y eut, quelques jours, l'arrestation de M. Abraham, prit la cause en mains. Trois hommes avaient été soupçonnés; l'un d'eux, un nommé Clinton, pressé de questions, a avoué que ses deux compagnons, Jenkins et McKee, avaient assassiné les femmes et les enfants pendant que lui veillait à la porte de la maison. Aussitôt après l'aveu de Clinton, l'excitation de la population est devenue intense; mais le shérif a été assez prompt pour sauver les misérables, d'une exécution sommaire. Ces derniers sont maintenant en prison de Deland, mais une organisation s'est faite pour les lyncher et il est bien possible que la population triomphe facilement de la faible garde qui a la surveillance des trois monstres.

A CHICAGO

Chemins de fer européens et américains

New-York, 13.—On aura l'occasion, à l'exposition de Chicago, de comparer le système de chemins de fer européens avec celui du continent américain. Le SS. « Runie » a débarqué, hier, à New-York, un convoi de chemin de fer d'Angleterre, consistant en une locomotive et deux wagons de voyageurs.

Locomotives et wagons sont des échantillons de ce qui a été produit dernièrement par les meilleures fabriques d'Angleterre. Les wagons de voyageurs sont splendides; l'entrée est par le côté et non aux extrémités comme aux wagons du continent. Il n'y a pas de plateforme à chaque extrémité, mais juste l'espace nécessaire pour communiquer d'un wagon à l'autre.

LE « NARONIC »

Les soixante-quatre hommes d'équipage ont-ils péri?

New-York, 14.—On espère toujours, contre toute espérance, recevoir quelque bonne nouvelle du SS. « Naronic » qui a laissé Liverpool il y a 27 jours. On discute la possibilité d'un naufrage et le sauvetage de l'équipage par quelque bateau à voiles.

La mer a été si souvent en furie depuis quelques semaines que l'on peut bien se livrer à toutes les conjectures et que toutes les théories peuvent avoir cours. Mais, malgré tout, les espérances sont loin d'être rassurantes et il faut beaucoup de bonne volonté pour garder confiance sur le sort des soixante-quatre hommes qui étaient à bord du « Naronic » lors de son départ de Liverpool.

SEVERITE CHINOISE

Un ex-ambassadeur accusé de trahison
Condamné à mort

Pekin 13.—Le bureau des censeurs, par l'intermédiaire des censeurs supérieurs Houai-ta-fou et Sou-chia-hai, a soumis à l'empereur des accusations accablantes contre Houg-tchun, qui était il y a quelque temps ambassadeur de Chine à St-Petersbourg et à Berlin, et membre du Tsong-li-Yamen au conseil des affaires étrangères.

Houg-tchun est accusé par les censeurs de trahison et de corruption pour n'avoir pas soutenu les droits de la Chine au sujet de la région de Pamir et la Russie s'en emparer, causant ainsi une grande perte au côté empire. Les censeurs demandent que Houg-tchun subisse la peine de mort.

INCENDIE DESASTREUX

Dans le comté de Terrebonne

Il y a quelques jours, un incendie désastreux a visité le paisible village de New-Glasgow, comté de Terrebonne. La résidence de M. L. J. A. Lambert, son magasin et toutes ses dépendances, sont devenus la proie des flammes. Le feu s'est déclaré vers 830 hrs du matin. Après un travail énergique de deux heures, les résidents de la place et du village voisin sont enfin parvenus à circonscire le feu aux bûches de M. Lambert. Sans un effort surhumain de M. le Dr Plouffe, Locault, Meunier et Poulin, hôtelier et de quelques autres personnes, le village tout entier eût été détruit, car la municipalité n'est pas munie d'appareils à incendie. Le feu s'est propagé avec une telle rapidité que M. Lambert et sa famille n'ont réussi à rien sauver. Les pertes de ce dernier s'élevaient à \$10,000, couvertes par une police de \$5,000 dans la Cie d'assurance Rimouski, T. et K.

SOUS UN TRAIN EN MARCHE

Un voyageur échappé miraculeusement à la mort

M. Aimé Demanche, de Drummondville, venant de Island Pond, a été, samedi soir, victime d'un étrange accident.

A environ un mille et demi de Ste-Madeleine Demanche légèrement ému, voulut se rendre dans le char à fumer, mais il fit un faux pas et tomba en bas du train.

Deux voyageurs, Victor Jarvis et Alfred Cadioux qui avaient vu Demanche sortir sur la plateforme et disparaître tout à coup alors que le train allait à une vitesse de trente milles à l'heure, sonnèrent la cloche d'alarme et le train stoppa; puis fit machine en arrière.

La station générale, le voyageur fut trouvé plein de vie à côté de la voie, mais avec un bras fracturé en deux endroits et des blessures graves à la tête.

Demanche a été ramené à Montréal et transporté à l'hôpital Notre-Dame. Les médecins disent qu'il s'en tirera.

Le traité au sujet d'Hawaï

New-York, 11.—F. C. McFarlane, ex-ministre des finances, à Hawaï, dit qu'il est content de voir que le traité ait été retiré. Il ne donnait pas satisfaction sous bien des rapports et a été préparé trop à la hâte. Le président a évidemment l'intention de régler cette question après mûre délibération. « J'espère, a-t-il dit, qu'il nommera une commission qui se rendra à Hawaï et considérera ce qui est à l'avantage des deux pays. »

Je ne doute pas que cette commission composée d'hommes honnêtes, ne recommande que des choses qui donneront satisfaction à la Reine. Un protectorat américain serait satisfaisant. Au cas de changement, la population d'Hawaï préférerait être sous le contrôle des Etats-Unis. Je ne crois pas qu'il y ait de doute là-dessus.

M. McFarlane est parti, hier soir, pour Washington, dans le but d'avoir une entrevue avec le président Cleveland ou le secrétaire Gresham, au sujet des affaires d'Hawaï.

LA MALADIE A JOLIETTE

72 cas de fièvre typhoïde

On nous apprend, dit la Gazette de Berthier, qu'il y a un grand nombre de cas de fièvre dans la ville de Joliette. Samedi on parlait même de 72 malades. Le collège est fermé depuis une quinzaine de jours.

On attribue en grande partie à l'impureté de l'eau ces maladies.

On nous apprend que les autorités de la ville auraient l'intention de changer le système de leur aqueduc et de faire venir l'eau de la ville des sources de Ste-Mélanie, à une quinzaine de milles de la ville.

Les journaux de Montréal disent :

« Il n'y aura pas d'examen écrits cette année, à la faculté de médecine Laval. Les épreuves seront orales et leur durée sera le double du temps ordinaire. Il n'y aura pas d'épreuves supplémentaires en juin et les bloqués devront attendre à l'an prochain, en mars, pour prendre leurs degrés de M. B. ou de M. D. On trouve que c'est un peu raide. »

Le clergé et l'agriculture

La semaine dernière, M. l'abbé J. O. Chioyue, curé de St-Thomas de Joliette, a formé un cercle agricole dans sa paroisse. Il en est lui-même le président honoraire. Les autres officiers de ce cercle sont MM. A. Marion, prés. actif, E. Masse, vice-président, M. Masse, secrétaire, MM. Jos. Mondor, Jos. Payette, Florent Fernet et François Robillard, directeurs.

Une seule opinion

prévalant par tout le monde, et elle est tellement en faveur du Pain Killer Perry Dowie, qu'aucun autre article n'a atteint aussi rapidement une aussi grande circulation. Avec 25 cts, vous achetez une grande bouteille.

PROVINCE DE QUÉBEC
District Electoral de L'ISLET

Extrait de l'état des dépenses d'élection du candidat J. A. Dionne.

Dépenses personnelles de Joseph Adolphe Dionne	\$86.63
Dépenses encourues par L. Z. Jural, agent du dit J. A. Dionne	75.90
	\$162.53

(Signé) L. Z. Jural.
A. GUSTAVE VERRELLY
O. R.
14 mars 1893.—11.

MEDAILLE D'OR, PARIS, 1876.

W. BAKER & Co.'s
Breakfast
Cocoa

Dont l'excédent d'huile a été enlevé.
Est Absolument pur et soigné.

Aucun produit Chimique

n'est employé pour sa préparation. Il a plus de trois fois la force du cacao mélangé avec l'amidon, l'arrow-root ou le sucre; il est donc bien plus économique, coûtant moins d'un sou la tasse. Il est délicieux, nourrissant, fortifiant, FACILE à digérer, et convient admirablement aux malades aussi bien qu'aux personnes en bonne santé.

Se vend partout chez les Epiciers.

W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

Renaud & Cie
EN GROS ET EN DETAIL,
72, RUE ST-PAUL

FAISSELLE, PORCELAINES, PIERRE, IMITATION, FAIENCE

Marchandises en Gros

TERRE CUITE!
SERVICES à dîner, à déjeuner et à thé de différents patrons et de toutes qualités. Tête à tête. Sette à Toilette, assortiment varié

—VERRES—
Ligne complète en cristal, en verre commun.

—Argenteries—
Pots à l'eau, Halliers, Bourriers, Couteaux, Fourchettes et Cuillères, Plateaux, Porte-fruits, ergnes, etc.

—GRANITE—
Blanc, gris, blanc et bleu. Coutellerie, Couteaux, Fourchettes, Cuillères en fer, Potagères, etc., etc., etc.

Ferblanteries! Verres à Vitres!
Pots à Bouquets, Jardinières, Corbeilles, Vases de tous genres.

HUILE DE CHARRON ET KEROLINE
12 avril 1892.—lan

A. CORRIVEAU
AVOCAT
Bureau 93 Rue St-Pierre
COMMERCIAL CHAMBERS
BUREAU DU SOIR - 632 Rue St-Vallier
SAINT-SAUVEUR, QUÉBEC
14 mars 1893.—lan. c.j.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec

Dans la
COUR DE CIRCUIT
siégeant à Québec

Le troisième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-trois
PAR LE GREFFIER
Ernest Guthrie Scott, of the city of Québec,
Merchant, trading there as such under the firm name and style of "H. S. Scott & Co." Plaintiff,
Joseph Dussault, of the place called St-Henri in the County of Lévis Defendant;
Il est ordonné au défendeur en cette cause, Joseph Dussault de comparaître dans les deux mois.
FISSET, BURROUGHS & CAMPBELL
G. C. C.
14 mars 1893.—25.

A. VENDRE.
COAL TAR Anglais,
supérieur au Canadien.
BRAI Noir, Mou et Vert.
ETOUPEES,
GOUDRON Américain,
ACIDE SULFURIQUE.

— ET —
FEUTRE A TOITURE
GOUDRONNÉ
Aux plus bas prix.

Reid, Craig & Co.,
COIN DES RUES
St-Thomas et St-André, Dalhousie et St-André.
14 mars 1893.—26j.

A. CORRIVEAU
AVOCAT
Bureau 93 Rue St-Pierre
COMMERCIAL CHAMBERS
BUREAU DU SOIR - 632 Rue St-Vallier
SAINT-SAUVEUR, QUÉBEC
14 mars 1893.—lan. c.j.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec

Dans la
COUR DE CIRCUIT
siégeant à Québec

Le troisième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-trois
PAR LE GREFFIER
Ernest Guthrie Scott, of the city of Québec,
Merchant, trading there as such under the firm name and style of "H. S. Scott & Co." Plaintiff,
Joseph Dussault, of the place called St-Henri in the County of Lévis Defendant;
Il est ordonné au défendeur en cette cause, Joseph Dussault de comparaître dans les deux mois.
FISSET, BURROUGHS & CAMPBELL
G. C. C.
14 mars 1893.—25.

A. VENDRE.
COAL TAR Anglais,
supérieur au Canadien.
BRAI Noir, Mou et Vert.
ETOUPEES,
GOUDRON Américain,
ACIDE SULFURIQUE.

— ET —
FEUTRE A TOITURE
GOUDRONNÉ
Aux plus bas prix.

Reid, Craig & Co.,
COIN DES RUES
St-Thomas et St-André, Dalhousie et St-André.
14 mars 1893.—26j.

A. VENDRE.
COAL TAR Anglais,
supérieur au Canadien.
BRAI Noir, Mou et Vert.
ETOUPEES,
GOUDRON Américain,
ACIDE SULFURIQUE.

— ET —
FEUTRE A TOITURE
GOUDRONNÉ
Aux plus bas prix.

Reid, Craig & Co.,
COIN DES RUES
St-Thomas et St-André, Dalhousie et St-André.
14 mars 1893.—26j.

A. VENDRE.
COAL TAR Anglais,
supérieur au Canadien.
BRAI Noir, Mou et Vert.
ETOUPEES,
GOUDRON Américain,
ACIDE SULFURIQUE.

— ET —
FEUTRE A TOITURE
GOUDRONNÉ
Aux plus bas prix.

Reid, Craig & Co.,
COIN DES RUES
St-Thomas et St-André, Dalhousie et St-André.
14 mars 1893.—26j.

A. VENDRE.
COAL TAR Anglais,
supérieur au Canadien.
BRAI Noir, Mou et Vert.
ETOUPEES,
GOUDRON Américain,
ACIDE SULFURIQUE.

— ET —
FEUTRE A TOITURE
GOUDRONNÉ
Aux plus bas prix.

Reid, Craig & Co.,
COIN DES RUES
St-Thomas et St-André, Dalhousie et St-André.
14 mars 1893.—26j.

A. VENDRE.
COAL TAR Anglais,
supérieur au Canadien.
BRAI Noir, Mou et Vert.
ETOUPEES,
GOUDRON Américain,
ACIDE SULFURIQUE.

— ET —
FEUTRE A TOITURE
GOUDRONNÉ
Aux plus bas prix.

Reid, Craig & Co.,
COIN DES RUES
St-Thomas et St-André, Dalhousie et St-André.
14 mars 1893.—26j.

A. VENDRE.
COAL TAR Anglais,
supérieur au Canadien.
BRAI Noir, Mou et Vert.
ETOUPEES,
GOUDRON Américain,
ACIDE SULFURIQUE.

— ET —
FEUTRE A TOITURE
GOUDRONNÉ
Aux plus bas prix.

Reid, Craig & Co.,
COIN DES RUES
St-Thomas et St-André, Dalhousie et St-André.
14 mars 1893.—26j.

J. F. GUAY.
No 7, Rue Sault-au-Matelot,
Québec
3 mars 1893.—lan. c.j.

Téléphones pour convents
et résidences
FOURNITURES ÉLECTRIQUES GÉNÉRALES

Salsepareille d'AYER

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

Êtes-vous incommodé par la perte de l'appétit, les nausées, la bile, le mal de tête, l'haleine infecte ou un goût amer dans la bouche? Êtes-vous agité et nerveux? Avez-vous des assoupissements, des étourdissements, une sensation de malaise général, une langueur continue, un dérangement complet du système? Ce sont des symptômes d'un sang impur, lesquels ordinairement se manifestent dans

La Saison du Printemps

et pour lesquels la Salsepareille d'AYER est la Meilleure, la Médecine Supérieure. La reclusion pendant l'hiver, dans des chambres, des ateliers et des bureaux pauvrement aérés ou trop échauffés, l'excès de nourriture animale et le manque d'exercice en plein air ont empoisonné votre sang. C'est ceci qui cause la Perte des Forces, la Lassitude, l'Insomnie et la Dyspepsie; les Boutons, les Clous, les Pustules, les Yeux Chasteux, le Mal aux Yeux et autres variétés de maladies de peau. Dans tous les cas pareils prendre de la Salsepareille d'AYER. Elle stimulera salutairement tous les grands organes du corps à expulser les poisons qui obstruent votre sang; elle aiguëra votre appétit et régularisera votre foie et vos intestins; elle vaincra cette sensation de malaise, débarrassera votre peau des maladies éruptives, rendra votre marche plus légère, vos yeux plus brillants, votre esprit plus clair, et vos membres et votre corps plus forts. Elle vous préparera pour le temps chaud de l'été mieux qu'aucun autre remède ne pourrait le faire. Pour les Scrofules, l'Eczéma, le Catarrhe Chronique, le Rhumatisme ou pour n'importe quelle autre maladie causée par un sang impur, prendre de la Salsepareille d'AYER. NE MANQUEZ POINT de vous procurer celle d'AYER.

1892--AUTOMNE--1892

Nouvelles Marchandises !!!

Nouvelles Marchandises pour Habits, Cravattes, Cashemires, Draps à Manteaux, Habits, en Tricot, Marchandises en Plumes et en Pluchas, Nouveaux Tweeds et Serges, Napelots, Meltons, Castor, etc., etc.

LAST BUT NOT THE LEAST, un lot de Veste pour automne et hiver, pour Dames venant justement d'arriver. VEENEZ A DONNE HEURE, ET FAITES VOTRE CHOIX.

GENEREUX & LACHANCE,

358, Rue St-Jean,
(BLOC HETRINGTON.)

Québec, 27 juin 1892.—lan.

VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE M. N. FRÉCHETTE, ECR., L. ROBITAILLE, ECR., Pharmacien.

Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation

A. M., 9.00 A. M. et 11.35 A. M.; 3.00 P. M.; St-Jean Montclair et St-Louis, à 6.00 A. M., 9.00 A. M. et 11.15 A. M.; 4.00 P. M. et 7 P. M., dans Champlain à 9 A. M. et 3 P. M. Il n'y a que les lettres et cartes postales qui puissent être déposées dans les boîtes aux lettres. Les matinales qui sont expédiées par le G. D. doivent être déposées dans ces boîtes à lettre des faubourgs avant cinq heures si on veut qu'elles soient expédiées le même jour.

Dernière Edition

LE DÉPIT

On dit que MM. Turgeon et Déchêne, ont signifié à M. Mercier d'avoir à préparer une explication complète de la somme de \$3,000 dont nos paches n'ont pu rendre compte dans la facture de 98,000 francs pour leurs dépenses de voyage en Europe.

MM. Déchêne et Turgeon sont les deux députés qui ont tenu la chambre en séance jusqu'à 3 heures du matin pour savoir ce que l'hon. M. Beaubien avait fait des vingt piastres dépensées durant un voyage à Ottawa, et ils reconnaissent qu'au risque de passer pour des fauconniers, ils ne souffriront jamais, ils ne peuvent garder le silence sur ce sujet quand ils ont été si sévères pour M. Beaubien.

Cette attitude serait le résultat du dépit. Il paraît que les députés de l'Islet et de Beloeil, après avoir vu la facture des paches, ont éprouvé un regret qui va toujours augmentant, de n'avoir pas fait partie de l'excursion à la place de M. Bernatchez se disant qu'ils auraient beaucoup mieux que lui profité de la promenade ? Et ils veulent savoir absolument où ont passées ces trois mille piastres.

Si la nouvelle est vraie, l'union déjà fort compromise par la campagne de M. Turgeon contre M. Fitzpatrick, n'est pas près de redevenir parfaite entre les membres de la gauche.

LE LI-GOUVERNEUR VISITE LE MAGASIN GARNEAU

Son Honneur le li-gouverneur Chapleau et son beau-père le colonel King sont allés hier visiter le magasin Garneau à la basse-ville.

Les distingués visiteurs ont été reçus par l'hon. M. Garneau qui a fait voir les différents étages de son établissement.

On a beaucoup admiré cet établissement, qui est sans contredit l'un des plus beaux de la ville.

A NOTRE-DAME DE MONTREAL

Un epileptique fait des siennes

Durant le sermon du Père Plessis

Nous lisons dans le *Monde* d'hier : Hier matin, les fidèles qui se rendaient à l'église Notre-Dame pour la grande messe ont pu voir sur le parvis de l'église un jeune garçon de 12 ou 13 ans qui se livrait à des gambades qu'eût enviées un singe du Brésil.

Ce n'était pas absolument l'endroit convenable pour de semblables exercices. Néanmoins, comme ce n'était en somme qu'un enfant, on ne fit pas trop de cas de l'aventure.

Mais voici que pendant le sermon du R. P. Plessis, on vit tout-à-coup, installé dans un banc réservé, le jeune garçon, qui, le nez pointé vers la chaire, imitait les gestes du prédicateur, et naturellement cette conduite désordonnée provoqua un certain émoi.

Un M. Perrault et M. Laviolette, maître, chanteur, témoins du fait, s'approchèrent et firent dégager l'intérieur, le menaçant de la police. Ils l'accompagnèrent jusqu'à la sortie de l'église.

Un bout d'un certain temps, le jeune garçon se faufila à travers les rangs des fidèles, parvint au pied de la chaire qu'il escalada vivement.

Le R. P. Plessis était arrivé au beau milieu d'une grande période oratoire, lorsque tout-à-coup, son profond étonnement, il se sentit brusquement tiré en arrière par un pan de sa robe.

Au même moment, un citoyen qui avait vu le manège du jeune gars, monta vivement à sa suite pour l'empêcher de faire un escalade ; mais pas assez vite pour l'empêcher de déranger le prédicateur.

Le suisse intervint, on conduisit le perturbateur en arrière de l'église : il était littéralement affolé. On le menaça de la police, ce qui ne fit qu'accroître son état de surexcitation.

Il criait à pleine gorge qu'on devait le lâcher, parce qu'il avait des "confusions". Tout à coup il s'empara d'un morceau de fer qui se trouvait à la portée de sa main et le lança à la tête du suisse, qui ne fut pas atteint.

Le projectile ne fit que briser une vitre.

Le sergent Millette emmena le jeune forcené au poste central de police où une enquête fut ouverte, et on constata que le malheureux, sujet de des attaques d'épilepsie, ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales.

C'est un jeune Moïse Rodier dont les parents habitent rue Plessis, à Montréal.

Un moment où l'on inscrivait son nom, Rodier s'empara d'un bloc-notes sur le bureau de la station centrale et le jeta à la tête du sergent Millette qui ne fut pas atteint.

Moïse Rodier a été renvoyé à ses parents, hier après-midi. Il est quelque peu monomane et on va probablement lui faire subir un examen médical.

Locomotive reconstruite

La locomotive "Colonel W. Baby", du chemin de fer Québec et Lac St-Jean, qui a brûlé il y a quelque temps dans les usines à St-Raymond, vient d'être complètement reconstruite. La locomotive a été construite en premier lieu au Rhode Island, mais on dit que la locomotive telle que reconstruite aujourd'hui est beaucoup plus belle dit-on et constitue une belle réclame pour les ouvriers de Québec.

De tout un peu

Une nouvelle dépêche parle du prochain gouverneur-général du Canada. Il est plus que probable que lord Aberdeen remplacera lord Stanley de Preston et que lord Brassey sera nommé gouverneur de l'Australie.

On annonce que M. Jos. Edm. Roy, de Lévis, donnera demain soir à l'Université-Laval une conférence intitulée *le Canada en l'année 1793*. M. Roy est un écrivain bien connu dans la république des lettres où il a fait ses preuves. C'est un travailleur, un chercheur, un érudit passionné pour notre histoire, et les ouvrages de haut mérite qu'il a publiés lui ont valu l'honneur de prendre place dans les rangs de la Société Royale du Canada. Nul doute que la conférence de demain sera pleine d'intérêt pour tous ceux qui auront le plaisir d'y assister.

Grande excitation à la Gour

LE SCANDALE DE PANAMA

M. Bourgeois donne sa déposition

M. Charles de Lesses lui lance un défi

MURMURE DANS L'AUDIENCE

L'audience est suspendue

Paris 13. Les débats du Palais de justice étaient encombrés aujourd'hui par des groupes excités. Il n'y a jamais eu autant d'excitation à Paris depuis le commencement du Scandale de Panama. La foule comprenait toutes les classes de la société ; on entendait partout des murmures, des paroles acerbées ; et la populace profrait des menaces qui rappelaient les jours de la Commune.

Les prisonniers eux-mêmes semblaient avoir une nouvelle contenance par suite de l'intérêt qu'offre leur procès, et d'aucuns pensent que la déclaration de Charles de Lesses porte l'apparence du triomphe, tandis que Baubant lui-même paraissait moins abattu qu'en auant temps depuis sa malheureuse confession.

Assistait à la cour fut ouverte, le juge Desjardins ordonna que M. Bourgeois, ancien ministre de la justice fut sommé de comparaître pendant la journée.

M. Bourgeois s'avança alors au milieu des murmures de l'audience. Il parla avec fermeté et énergie et se montra disposé à ne rien cacher qui put faire connaître sa conduite à l'égard de l'affaire Panama et des défendeurs. Il nia avoir autorisé quelqu'un à agir en son nom. Il dit qu'il a seulement permis à Mme Cottu de voir son mari pour des motifs d'humanité. "Je ne sais pas, a-t-il dit, ce que cette nouvelle manœuvre signifie. Je ne désire pas même le savoir, mais je sens qu'elle peut nuire à la découverte de la vérité et donner à entendre que la justice n'est pas libre. En abandonnant ma charge pour protester, je désais déclarer que je ne voulais pas permettre aux accusés de devenir les accusateurs et au ministre de la justice lui-même de devenir un accusé."

M. Charles de Lesses se leva et dit de manière à être entendu de toute l'audience :

"M. Bourgeois m'a attaqué un peu, il y a quelque temps. Eh bien, monsieur, lui nous sommes face à face. Qu'avez-vous à dire contre moi ?"

Alors M. de Lesses se croisa les bras et regarda M. Bourgeois d'un air de défi.

L'audience accueillit avec murmure cette violence inaccoutumée du principal accusé, dont la conduite était restée jusqu'alors dans les règles de l'ordre de la procédure.

Le juge Desjardins dit aussitôt avec indignation : "Je ne permettrai pas ces dialogues. Tout le monde doit se soumettre à la loi !"

L'audience se calma, et M. Bourgeois continua de répondre, en langage délibéré, à M. Barbois. "Je n'ai pas, dit-il, à discuter la vérité de ce que M. Barbois veut me faire dire, mais j'affirme que, dans une partie du témoignage où j'ai été mis en question, M. Soigny ne connaissait pas les faits. Sa déclaration n'a pas fait disparaître les accusations portées contre moi. Par conséquent je suis venu ici pour les réfuter. Toute l'affaire est le résultat d'une manœuvre dont je ne connais pas les auteurs."

Sur ce M. Bourgeois sortit de la boîte aux témoins, et Mme Cottu fut rappelée.

Mme Cottu déclara que Goliard lui avait dit qu'il irait voir M. Bourgeois pour elle.

M. Goliard a comparu ensuite et a confirmé la déclaration de Mme Cottu en ce sens qu'il lui avait dit qu'il irait voir M. Bourgeois pour elle, mais il a ajouté : "Personne ne m'a autorisé à dire cela."

M. Bourgeois se leva en s'écriant : "Si quelqu'un sait que j'ai agi contrairement aux dictées de l'honneur, qu'il parle."

Cette exclamation, une nouvelle agitation se produisit dans l'audience, les uns semblaient sympathiser avec M. Bourgeois, les autres avec les accusés.

Le juge Desjardins annonça alors que le plus sûr moyen de mettre fin à l'excitation était de suspendre l'audience, et en conséquence la cour fut ajournée. Mais l'excitation dura encore quelque temps.

La chambre des députés a voté aujourd'hui confiance dans le gouvernement. Le vote a été de 297 contre 225, et n'a été pris qu'après un débat orageux dont les principaux orateurs ont été le premier ministre Ribot et M. Bourgeois, ex-ministre de la justice, qui ont pris la défense du gouvernement à l'égard des poursuites intentées contre les accusés du canal.

Attention

Grande ouverture de blouses et de manteaux de printemps, demain, MARDI, le 14 courant, chez THOS. DONOHUE, 13 mars-34

LE COMTE DE SESMAISONS

ANCIEN CONSUL FRANÇAIS A QUEBEC

Sa famille veut l'interdire, parce qu'il a dissipé une fortune de 3,000,000, de francs dans l'espace de quelques années

Le comte de Sesmaisons figure aujourd'hui comme défendeur dans la gazette des tribunaux de Paris à l'occasion d'un procès que lui a intenté son frère aîné, le marquis de Sesmaisons. Celui-ci, de concert avec les autres membres de la famille de Sesmaisons, s'efforce de soumettre le comte à ce qu'on appelle un conseil judiciaire. Cette action implique la privation pour lui de ses droits civils et du pouvoir de contracter aucun engagement légal. Il est en conséquence réduit à l'état de mineur ou d'aliéné et est pratiquement dans la même position qu'un banqueroutier non libéré, en Angleterre.

Les motifs sur lesquels la famille de Sesmaisons base sa demande sont, que, durant ces dernières années, le comte et sa femme ont dépensé une fortune de 3,000,000 de francs et qu'il ne leur reste plus que \$30,000. La famille déclare qu'à moins que cette somme ne soit confiée à des syndics, elle sera dissipée comme le reste et que le comte et la comtesse dépendront ensuite de la charité de leurs parents.

Le comte réplique à cela que tout en ne niant pas le fait qu'il a dépensé la majeure partie de sa fortune, avec le concours de sa femme, lorsqu'il a été jugé compétent par le gouvernement français de représenter son pays dans deux importantes missions étrangères, il est assurément capable de sauver du naufrage la modique somme de \$30,000. Ces missions sont celles de Québec et d'Haïti, où le comte est consul général de France.

MORT DE LADY MOWAT

Une dépêche de Toronto annonce la mort de Lady Mowat, arrivée la nuit dernière. L'épouse du premier ministre d'Ontario a été frappée de paralysie dimanche midi.

Lady Mowat était âgée de 68 ans, elle était la fille de feu John Evans, de Toronto. Elle épousa M. Mowat il y a 48 ans ; elle laisse cinq enfants : Fred, Mowat, sheriff de Toronto ; Arthur Mowat, M. W. C. R. W. Biggar ; Mme Thomas Langdon et une fille qui n'est pas encore mariée.

COLLEGE DE MEDECINS ET CHIRURGIENS

Programme de l'examen préliminaire pour 1893

Cette année, l'examen pour admission à l'étude aura lieu le 4 mai à Montréal et à Québec le 21 septembre.

Les examinateurs sont : MM. H. A. Howe, L. L. D., J. C. K. Laflamme, S. T. D. H. Walters, B. A. et le professeur C. A. Pfister.

Comme on le verra au programme suivant, il faudra être ferré à glace pour franchir le seuil de la Faculté.

MATIERES OBLIGATOIRES

Latins.—Commentaires de César, les cinq premiers livres.—*Enéide* de Virgile, liv. I et II.—*Odes* d'Horace, liv. II. Le candidat devra aussi avoir une connaissance sérieuse dans la grammaire latine.

Français.—On exigera des candidats dont le français est la langue maternelle, une connaissance critique de *"Bourgeois Gentilhomme"* de *"Télémaque"*, et des trois premiers livres des fables de La Fontaine. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse. Quant aux candidats parlant l'anglais, ils devront traduire en anglais quelques passages de *"Télémaque"* et répondre à des questions de grammaire française. On exigera aussi la traduction française de quelques phrases anglaises.

Anglais.—Les candidats parlant l'anglais devront posséder une connaissance critique de la pièce suivante de Shakespeare : *"Romeo and Juliet"*, p. compris des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse. Les candidats parlant le français traduiront quelques passages des huit premiers livres de la vie de Colomb (Life of Columbus), par Washington Irving. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire anglaise, et traduire en anglais quelques phrases de *"Télémaque"*.

Belles-lettres.—Principes de Belles-lettres et de Rhétorique ; histoire de la littérature des siècles de Périclès en Grèce, d'Auguste à Rome, du 17e, du 18e et du 19e siècle en France et en Angleterre.

Histoire.—Notions générales sur l'histoire de la Grèce et de Rome, avec connaissance spéciale de l'histoire d'Angleterre, de France et du Canada.

Géographie.—Notions générales sur la géographie de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord.

Arithmétique.—Fractions ordinaires et décimales, proportions simple et composée, intérêt et autres règles basées sur le pourcentage, racines carrées.

Géométrie.—Les trois premiers livres d'Euclide et le sixième, ou la partie de la géométrie plane correspondant à ces livres dans l'Élysée de Pascal. Calcul des lignes, des surfaces et des volumes des figures géométriques régulières.

MATIERES FACULTATIVES

(Le candidat doit choisir une des trois matières suivantes)

Grec.—*Anabase* de Xénophon, liv. I, II et III.—*Iliade*, liv. I et IV, avec quelques questions de grammaire grecque.

Physique.—Notions générales, telles que dans Ganot ou sa traduction par Peck.

Philosophie.—Notions générales sur toute la philosophie.

A Montréal

Brevure récompensée

Le consul allemand frappé de paralysie à Chicago. — Sa femme devient folle

Sentence en Cour d'assises

CRAINTE D'UNE INONDATION

Montréal, 14.—Le maire a reçu aujourd'hui une lettre de l'honorable M. Ouimet le nommant membre officio de la commission du havre.

M. A. Donaldson, de la Pointe St-Charles, a reçu une lettre du maire l'invitant à se présenter à 3 heures cet après-midi, pour recevoir une médaille comme récompense de sa bravoure lors du naufrage du Minnie-wa-wa, l'été dernier.

Une dépêche de Chicago dit, L'hon. M. Munderloch, consul-général d'Allemagne et d'Autriche à Montréal, a été frappé de paralysie ce matin, dans un des principaux hôtels de cette ville. Il est tombé foudroyé sur le parquet de la rotonde.

Son épouse est devenue folle de douleur. On a dû la transporter dans un hôpital privé. Deux de ses filles ont été saisies de violente crise nerveuse en voyant le corps inanimé de leur père et sont mourantes.

Le juge Baby a rendu les sentences suivantes en Cour Criminelle, hier :

—Ovide Amyot et Alexandre Daoust, vol avec effraction, récidivistes dangereux, 7 ans de prison chacun.

—Arthur Vincent, de Longueuil, vol sur la personne, 4 ans de prison.

—Nazaire Chouinard, vol de \$18 à St-Louis de Mile End, 2 ans de prison ; —Ed. James Edward, vol de harnais, 6 mois de prison.

—Ossias Beaudin, tentative d'assassinat sur le jeune Jocks, 2 ans de prison ; —Albert Alexis Bélanger, faux, 6 mois de prison ;

—Joseph Chiquette, assaut sur la personne, 6 ans de prison ; —Dominique Mignau, bigamie, 2 ans de prison ;

—Charles Roy, prisonnier à St-Vincent de Paul, accusé d'assaut grave sur deux gardiens de la prison, a été condamné à 2 ans de plus.

On appelle ensuite James Cunningham, accusé de vol, à la barre et l'on procède à l'appel des jurés.

—Nos hydrographes montréalais s'accordent à craindre que nous ayons bientôt une inondation sans pareille. La glace est solide et touche le fond, disent-ils. D'un côté la neige est abondante dans Ontario, le dégel se fait rapidement et tout cela va nous arriver au moment où notre port sera des plus bloqués. Ils prévoient même une déviation du chenal près du quai de la raffinerie.

Faits Divers

Le R. P. Bouchard

Le R. P. Bouchard, parti il y a un an pour l'Europe afin d'entrer chez des Pères du St-Sacrement, a été forcé par le mauvais état de sa santé de quitter l'ordre dont il avait embrassé la règle, il s'en reviendra au pays avec Mgr Bégin dans une quinzaine de jours.

L'ancien magasin Garneau

Le magasin anciennement occupé par MM. Garneau, Fils & Cie, à la basse-ville a été loué par le Dr. Morin, & Cie, pharmaciens en gros, qui ont converties deuxième et troisième étages en bureaux.

Pour le Château-Frontenac

Hier matin sont arrivées par le Pacifique les trois puissantes bouilloires destinées au Château-Frontenac.

M. Chalifour et Dorval en ont entrepris le transport.

Annuaire retardé

L'analyse des viscéres de Fortin qui devait avoir lieu hier à l'Université Laval, a été retardée jusqu'à ce matin, parce que l'abbé Pagé, curé de la Rivière-Ouelle n'a pu arriver avant.

Notes personnelles

M. et Mme Wm Rac sont revenus à Québec.

L'hon. juge Chauveau est allé à Rimouski au sujet, croit-on, des poursuites contre les contrebandiers.

Mesure hygiénique

Les autorités municipales de Québec ont décidé, dans un but d'hygiène, d'obliger les manufacturiers de chaussures de recueillir la poussière nauséabonde provenant du polissage des talons de bottes, etc, poussière d'une nature très délétère pour les pommiers des passants qui l'aspirent.

Les tuyaux qui, des étages supérieurs déversaient cette poussière sur la voie publique, seront pourvus de réceptacles.

Un peu mieux

On nous informe que M. Soulard, l'honorable audienier du Palais de justice, frappé de paralysie il y a quelques jours a pris beaucoup de mieux et que si cette amélioration se continue, il pourra sortir à Pâques.

Accident

Hier, vers midi, Mme Vve J.B. Parent, demeurant rue Dauphine, est tombée dans sa cave, s'indiquant des blessures graves. Mme Parent a eu la force de se relever seule mais elle a perdu connaissance quelques minutes après. Un médecin a été appelé et a pansé ses blessures. Mme Parent en aura pour quelques jours au lit.

Périssol

M. l'abbé Aurélien Angers, a laissé Québec aujourd'hui, pour Maid Filadelphe, États-Unis dans l'intérêt de sa santé. Il sera de retour vers le 1er juillet prochain.

Compagnie d'assurance mutuelle

Une grande réunion des citoyens de Chicoutimi, a eu lieu la semaine dernière pour jeter les bases d'une compagnie d'assurance mutuelle agricole.

Université Laval

Demain, mercredi, à 8 heures P. M., Monsieur J.-E. Roy donnera une conférence publique dans la Salle des Promotions.

Sujet : "Le Canada pendant l'année 1793."

Les Dames seront admises sans cartes. J. C. K. LAFLAMME, sec. U. L.

Collation

Le steamer *City of Boston* de la ligne Norwiche a brisé le trois mats *Charles W. Church* dans le port de New London, Connecticut, dimanche matin. Il n'y a pas eu de perte de vie. La collision a eu lieu durant un temps de brume.

Un don royal

En 1887, Lord Mount Stephen et sir Donald A. Smith faisaient un cadeau d'un demi-million à l'hôpital Victoria de Montréal. Il paraît que ces deux millionnaires vont, cette année, pousser leur générosité encore plus loin envers la même institution. La construction de l'hôpital est presque terminée, mais il faut le meubler et rien ne sera épargné pour en faire une institution de première classe. C'est là l'intention exprimée à un journaliste par les deux bienfaiteurs de cette institution, et pour cela on dit qu'ils vont faire un nouveau don d'un million de piastres. Ça vaut la peine.

Départ du li-gouverneur

Son Honneur le li-gouverneur Chapleau laissera Québec, mercredi, le 22 courant, pour New-York où il s'embarquera le samedi pour l'Europe. Son Honneur sera accompagné par Mme Chapleau.

Nommé protonotaire

M. Moïse Branchaud, C. R. doyen du barreau de Beauharnois, a été nommé protonotaire de ce district.

Bataille avec un chat sauvage

Un fervent disciple de St-Hubert, M. Marcelin Côté, de L'Isle Verte a fait l'autour pour dans cette dernière localité, une capture extraordinaire, et cela, sans le vouloir.

Entendant un bruit anormal dans sa grange, il alla voir ce qui s'y passait et il fut très étonné de voir un des chats de la maison aux prises avec un énorme lynx ou loup-cervier.

M. Côté prit une fourche et jarda l'animal à plusieurs reprises. Ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure qu'il réussit à le tuer.

Le lynx a été envoyé à Montréal, pour y être empalé.

Arrêté au retour

Le printemps dernier un jeune homme Patrick McAuley, disparut à la suite d'une querelle qu'il avait eue avec un de ses compagnons et qui avait dégénéré en rixe sanglante au cours de laquelle Patrick avait frappé son ami, un nommé Doyle, de deux coups de couteau.

Pris de nostalgie et croyant cette affaire enfouie dans les langes de l'oubli, Patrick est revenu au pays, mais la justice est vigilante, et les détectives Patry et Thorn ont fait prisonnier le trop confiant jeune homme.

Des *subpoena* ont été servis aux quelques personnes qui ont été témoins de cette affaire et l'enquête commencera demain en cour de police.

Arts de société

Nouvelles sociétés.—F. X. Giroux et Fils, propriétaires de moulins, Charlesbourg ; François-Xavier Giroux et Naroisse Aza Giroux, cultivateurs, associés ; Bernard, Richard & Cie, manufacturiers de boîtes de toutes sortes ; Léonidas Praxède Bernard, Fred. Richard et Joseph Derôme et al, associés ; Bergeron & Fréchette, commerçants de fromage et beurre ; St-Nicolas, Alph. Bergeron, St-Antoine de Tilly, et Eusèbe Fréchette, St-Nicolas, associés ; C. Rousseau & Cie, épiciers, Québec ; Cléophas Rousseau, marchand, et Mme Émilie Hudon dit Beaulieu, son épouse, associés ; J. A. Létourneau & Cie, tailleurs ; Fos. Arthur Létourneau et Célestine Létourneau Québec, associés ; Soucy & Doré, selliers, Québec ; Évariste Soucy et Jos. Missal Doré, associés.

Dissolutions.—Léon, Jean & Frère, tailleurs, Québec ; Jos. Létourneau, faisant affaire sous ce nom, E. Soucy & Cie, selliers, Québec ; Évariste Soucy et Siméon Leclerc, associés.

Toute la ville dans l'obscurité

Notre ville a été plongée hier soir dans l'obscurité la plus complète, la lumière électrique nous ayant fait complètement défaut. Ce manque de lumière est dû à un accident arrivé au ponceau d'eau de la compagnie à la chute Montmorency, et causé par la débacle qui a eu lieu hier sur la rivière de même nom. La glace s'est amoncelée à la prise d'eau du tuyau principal et a paralysé par conséquent la pression sur le ponceau moteur. Plusieurs hommes ont travaillé toute la journée et la nuit pour enlever cet amas de glace, mais leur ouvrage n'était pas encore assez avancé hier soir pour permettre aux machines de fonctionner. A dix heures cependant, quelques lampes ont pu être allumées et jeter un peu de lumière dans quelques unes de nos rues.

Cette obscurité nous a donné une nouvelle preuve des bienfaits de la lumière électrique ; car, pendant ce temps-là, la circulation est devenue presque impossible. On ne pouvait faire un pas sans s'exposer à se casser le cou. Et puis les gamins n'auraient-ils pas été en danger de se perdre dans la nuit ?

Les dames qui avaient été absolument obligées de sortir. On a beau dire : le va-t-en est un poltron ; il a peur de la lumière.

Incendie

Par suite de l'incendie du 21 février dernier, j'ai transporté temporairement mon stock au No 11, rue Notre-Dame, "porte voisine", où je vendrai les marchandises échappées aux flammes, telles que Pelletteries, Chapeaux, Fourneaux pour Messieurs, etc, le tout à grande réduction.

A. L. G. DUGAL, Québec, 13 mars 1893—8j.

Nouveautés du Printemps.

300 PIÈCES